



AEROPORTS DE PARIS
Société anonyme au capital de 296 881 806 euros
Siège : 1 rue de France 93290 Tremblay-en France
552 016 628 RCS Paris

/

**TARIFS DES REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS VISEES AUX ARTICLES
R. 224-1 ET R. 224-2 DU CODE DE L'AVIATION CIVILE
POUR LES AERODROMES D'AVIATION GENERALE MENTIONNES
A L'ARTICLE D. 251 DU MEME CODE**

/

Les tarifs des redevances aéroportuaires des Aérodomes d'Aviation Générale sont soumis aux conditions générales tarifaires des redevances aéronautiques d'Aéroports de Paris, consultables sur le site www.aeroportsdeparis.fr, ainsi que sur simple demande auprès de la Direction de l'Aéroport de Paris-le Bourget et des Aérodomes d'Aviation Générale, 1 rue Désiré Lucca 93350 LE BOURGET.

Toute utilisation des infrastructures des aérodomes d'aviation générale visées aux présentes emporte de la part des usagers acceptation des conditions générales tarifaires. Les tarifs ci-dessous sont fixés pour la période du **1er juillet 2018 au 30 juin 2019**.

- 1. Redevance d'atterrissage correspondant à l'usage des infrastructures et équipements aéroportuaires nécessaires à l'atterrissage, au décollage, à la circulation au sol. Les tarifs sont fonction de la masse maximale certifiée au décollage de l'aéronef (MMD).**

◆ **Abonnement semestriel atterrissage pour les aéronefs hors ULM**

Les exploitants d'aéronefs peuvent souscrire, par aéronef, un tarif forfaitaire semestriel correspondant à un nombre illimité d'atterrissages par semestre sur les 10 aérodomes d'aviation générale d'Aéroports de Paris (Chavenay-Villepreux, Chelles-le-Pin, Coulommiers-Voisins, Etampes-Mondésir, Lognes-Emerainville, Meaux-Esbly, Persan-Beaumont, Pontoise-Cormeilles, Toussus-le-Noble, St-Cyr-l'Ecole).

Tarifs en € hors taxes	Tranches de MMD en tonnes		
	0 < MMD ≤ 2	2 < MMD ≤ 4	
Toussus-le-Noble Pontoise-Cormeilles	Tarif normal	990,57	2139,13
	Tarif aéro-club agréé	594,37	1283,48
Coulommiers-Voisins Etampes-Mondésir	Tarif normal	764,84	1321,58
Lognes-Emerainville Persan-Beaumont	Tarif aéro-club agréé	458,91	792,95
Chavenay-Villepreux Chelles-le-Pin	Tarif normal	505,64	868,88
Meaux-Esbly St Cyr- l'Ecole	Tarif aéro-club agréé	303,38	521,14

◆ Par atterrissage pour les aéronefs

Tarifs en € hors taxes	Tranches de MMD en tonnes		
	0 < MMD ≤ 2 tonnes	2 < MMD ≤ 6 tonnes	6 < MMD ≤ 45 tonnes
	Tarifs par atterrissage		Tarif par tonne de MMD
Toussus-le-Noble Pontoise-Cormeilles	16,68	27,40	4,98
Coulommiers-Voisins Etampes-Mondésir	9,44	16,54	Sans objet
Lognes-Emerainville Persan-Beaumont			
Chavenay-Villepreux Chelles-le-Pin	5,91	9,44	Sans objet
Meaux-Esbly St Cyr- l'Ecole			

Tarifs en € hors taxes	Tranches de MMD en tonnes		
	0 < MMD ≤ 2 tonnes	2 < MMD ≤ 5 tonnes	MMD > 5 tonnes
	Tarifs par atterrissage		
Issy-les-Moulineaux	28,34	37,81	47,25

◆ Abonnement semestriel atterrissage pour les ULM

Les exploitants d'aéronefs peuvent souscrire, par ULM, un tarif forfaitaire semestriel permettant un nombre illimité d'atterrissages par semestre sur les 10 aérodromes d'aviation générale Aéroports de Paris (Chavenay-Villepreux, Chelles-le-Pin, Coulommiers-Voisins, Etampes-Mondésir, Lognes-Emerainville, Meaux-Esbly, Persan-Beaumont, Pontoise-Cormeilles, Toussus-le-Noble, St-Cyr-l'Ecole) aux tarifs suivants :



Tarifs en € hors taxes	Abonnement semestriel
Pour ULM privé	108,95
Pour ULM école	271,46

2. **Redevance de stationnement correspondant à l'usage par les aéronefs des infrastructures et équipements de stationnement. Les tarifs de la redevance sont fonction de la durée du stationnement, des caractéristiques de l'aéronef (masse maximale certifiée au décollage - MMD) et des caractéristiques de l'aire de stationnement.**

Tarifs en € hors taxes	Tranches de MMD en tonnes			
	0 < MMD ≤ 2	2 < MMD ≤ 4	4 < MMD ≤ 6	6 < MMD ≤ 45
	Tarifs/heure			Tarif / tonne de MMD /heure
Toussus-le-Noble Pontoise-Cormeilles	1,61	3,72	4,85	1,08
Coulommiers-Voisins Étampes-Mondésir Lognes-Emerainville Persan-Beaumont	1,60	3,69	4,81	Sans objet
Chavenay-Villepreux Chelles-le-Pin Meaux-Esbly St Cyr- l'Ecole	1,60	3,69	4,81	Sans objet

La redevance est due pour tout aéronef, basé ou non basé, stationnant au-delà de deux heures sur aires revêtues.

Sont par ailleurs applicables sur les aérodromes de **Toussus-le-Noble** et **Pontoise-Cormeilles** les tarifs forfaitaires suivants :

Tarifs en € hors taxes	Tranches de MMD en tonnes			
	0 < MMD ≤ 2	2 < MMD ≤ 4	4 < MMD ≤ 6	6 < MMD ≤ 45
Forfait journalier pour tous les stationnements > 12h	20	40	60	100
Forfait mensuel	200	400	600	1000



3. Redevance de stationnement sur l'héliport de Paris-Issy Les Molineaux correspondant à l'usage par les hélicoptères des infrastructures et équipements de stationnement. Les tarifs de la redevance sont fonction de la durée du stationnement et des caractéristiques de l'appareil (masse maximale certifiée au décollage - MMD).

La redevance est due pour tout hélicoptère, basé ou non basé, stationnant au-delà d'une heure sur aires revêtues. Les tarifs sont les suivants :

Tarifs en € hors taxes	Tranches de MMD en tonnes		
	0 < MMD ≤ 2 tonnes	2 < MMD ≤ 5 tonnes	MMD > 5 tonnes
Tarifs par durée de stationnement			
≤1H	Gratuit	Gratuit	Gratuit
> 1H et ≤ 12H	100	133	167
> 12H et ≤ 24H	178	237	297

4. Redevance de balisage sur l'héliport de Paris-Issy Les Molineaux

Sur l'héliport de Paris-Issy-les-Molineaux, la redevance de balisage est fixée à 11,92 € Hors Taxes pour chaque mouvement d'aéronef de nuit ou par mauvaise visibilité ayant nécessité l'allumage du balisage.

